

La tâche
future

leurs efforts sur le renforcement de la confiance. Ces États pourraient servir encore davantage la cause de la détente idéologique en éliminant les obstacles à la libéralisation de l'information. Les individus pourraient ainsi jouir sans réserve de l'expérience et des idées des autres. Chaque gouvernement représenté ici éprouve certainement suffisamment de confiance envers son propre système pour permettre à ses citoyens d'appuyer ce système par choix plutôt que sous l'effet de la contrainte.

Pour conclure, Monsieur le Président, j'aimerais de nouveau me reporter à l'Acte final. Nous avons eu cinq ans pour évaluer son impact et identifier les obstacles à sa mise en application intégrale. La tâche qui nous attend ici ne fait aucun doute. Nous devons tout d'abord effectuer un examen approfondi et objectif du respect des principes et de l'application des dispositions contenus dans l'Acte final. Nous nous devons de déterminer dans quelle mesure nous sommes parvenus à réaliser les objectifs que nous nous étions fixés dans ce document. A l'issue de ce processus, nous serons en mesure de définir ce qu'il nous reste à faire dans cette direction. Seules les données ainsi obtenues nous permettront de nous orienter vers de nouvelles propositions destinées à raffermir notre engagement collectif envers l'Acte final et à améliorer son application de façon équilibrée.

Nous espérons tous que cette réunion de Madrid sera fructueuse. Nous devons cependant garder à l'esprit que le processus de la CSCE, sur lequel tant d'espoirs reposent, doit se poursuivre. Nous pourrions par exemple faire la promesse solennelle de nous retrouver lors d'une troisième réunion de suivi où nous pourrions de nouveau examiner si les principes et les dispositions de l'Acte final sont dûment respectés et, dans le cas contraire, prendre les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes observées.

Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement désireuse de se joindre aux autres dans ces nouvelles entreprises et de faire de cette réunion de Madrid une étape importante dans le cadre du renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe. Avant d'étudier ces propositions qui élargiront le champ d'action de la CSCE, il est toutefois primordial de s'assurer qu'il existe, parmi les États participants, une preuve réelle de leur volonté politique de respecter les principes et les objectifs de l'Acte final, dont nous avons déjà pris sur nous d'appliquer les dispositions. Nous devons nous efforcer de restaurer un climat de confiance entre les États participant à cette réunion, et ainsi contribuer de façon importante et réaliste à la détente.

S/C